



Thierry CLAVERIE
L'inspecteur d'académie - DASEN

Angoulême, le 27 janvier 2022

Cité administrative du Champ de Mars, Bât B - Rue Raymond Poincaré,
16023 ANGOULÊME Cedex

L'inspecteur d'académie

Affaire suivie par::
Monsieur Alain Prinsaud pour le 1er degré
Madame Anne François pour le 2nd degré

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
Mesdames et Messieurs les professeurs de collèges et
lycées

S/C
Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissements

Objet : Appel à candidature « Prix de la citoyenneté 2022 de l'ANMONM de la Charente »

Le Prix de l'éducation citoyenne récompense des élèves qui se sont distingués par leur comportement quotidien et la réalisation d'actions relevant du champ de la citoyenneté, au sein de leur classe ou de leur école, collège ou lycée.

Cette année encore, un appel à candidature est lancé par la section départementale de l'association nationale des membres de l'ordre national du mérite afin de décerner des prix selon deux catégories de participation. Les récompenses peuvent être attribuées à titre **individuel** ou **collectif** :

Les prix individuels sont attribués aux élèves des **collèges et des lycées** qui se sont particulièrement distingués par leur comportement quotidien. Ils récompensent les actions menées au service de la collectivité scolaire : actions de solidarité, d'aide à l'intégration, de dévouement à l'égard d'autres élèves, initiatives diverses au sein de l'établissement, etc.

Les prix collectifs sont décernés à des groupes d'élèves d'**écoles, collèges et lycées** ayant réalisé une action remarquable ou originale dans le champ de la citoyenneté : amélioration du cadre de vie, solidarité avec un ou des camarade(s), une animation culturelle, etc.

Les équipes éducatives rédigent leur dossier de candidature pour mettre en valeur une action déjà existante. Il ne s'agit pas de s'engager dans un nouveau projet. Des documents peuvent être fournis : rapport de motivation, articles de journaux, photographies ou autres. Chaque école, collège ou lycée doit se limiter à trois candidatures.

Les candidatures sont transmises à la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Charente par :

- les inspecteurs de l'éducation nationale, pour les écoles
- les chefs d'établissement, pour les collèges et les lycées

Pour procéder à la sélection des dossiers, un jury départemental est composé de personnalités qualifiées désignées par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite et par le directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Il établit le palmarès départemental, après examen des dossiers transmis.



Le montant et la répartition des prix par catégorie sont décidés par l'association départementale des membres de l'Ordre national du Mérite, après concertation avec le jury.

La distribution des diplômes et des récompenses aura lieu lors de l'assemblée générale qui se tiendra le samedi 21 mai 2022. Avant la remise de leur prix, les lauréats prendront soin de prévoir une présentation de leur projet en amont.

Le calendrier arrêté précise le déroulement du concours jusqu'à la sélection des projets et la remise des prix :

| | |
|----------------------|---|
| 27 janvier 2022 | Appel à candidatures : courrier signé de Monsieur le directeur académique + fiche candidature |
| 20 mars 2022 | Date limite de retour des dossiers de candidature |
| 30 mars 2022 à 14h00 | Etude des dossiers et sélection par le jury constitué –transmission des résultats |
| Jusqu'au 20 mai 2022 | Préparation par les écoles et établissements lauréat.e.s d'une présentation de leur projet |
| Samedi 21 mai 2022 | Remise des prix au Grand salon de l'Hôtel de Ville (jour de l'AG de l'ONM) |

La participation à ce prix concourt à la maîtrise des compétences sociales et civiques que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire.

À ce titre, il a vocation à encourager tous les acteurs de la communauté éducative qui consacrent, chacun à leur niveau, une partie de leur travail quotidien à inculquer les valeurs civiques aux plus jeunes.

Monsieur Thierry CLAVERIE

Directeur académique des services de l'éducation Nationale



Monsieur Pierre WAENDENBREIS

Président de la section départementale de l'association nationale des membres de l'ordre nationale du mérite

